

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 23 juin 2025

- - -

Le 23 juin 2025 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 16 juin 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mathilde VÉDRUNE, , M. Jean-Marc LACROIX

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 8 Votants : 9

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2025 a été transmis aux conseillers pour corrections (cf. annexe 1)

✓ **Le PV est approuvé par 9 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2 – BUDGET-Délibération modificative

-Claudine LACROIX

Des délibérations modificatives seront nécessaires pour rétablir la bonne inscription de la TVA entre les deux budgets, nous attendons la validation de ces modifications par la trésorerie pour éviter toute erreur

✓ **La délibération est reportée**

✓

FONGIBILITE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel informatique		1 070.00 €
D 2188-59 : SALLE DES FETES	1 070.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 070.00 €	1 070.00 €

Le conseil municipal a pris note de cette écriture.

3-PETIT PATRIMOINE– Fond de concours Grand Figeac

- Claudine LACROIX

Concernant l'opération de restauration de la petite fontaine, le grand Figeac nous demande une délibération d'acceptation du fond de concours. (Cf. Annexe 3)

Contact sera pris à l'automne avec les artisans pour la programmation des travaux.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4-APEAI-ADAR – tarif cantine et convention

-Michel VEDRUNE

L'APEAI-ADAR nous propose une nouvelle convention de partenariat.

La modification porte essentiellement sur le mode de calcul de l'actualisation des prix mieux adaptée et permettant de mieux lisser les augmentations tarifaires. (Cf. A4a)

Aussi selon la nouvelle formule de calcul le tarif passera de 5.20€ à 5.34€ au premier septembre 2025 ; soit une augmentation de 2.76% sur un an. (Cf. A4b)

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

5-VOIRIE-Sécurisation D19 -subvention amende de police

- Jacques FOUCHER

Nous sommes maintenant en possession des devis, nous permettant de statuer sur notre demande de subvention amendes de police 2025 (Cf. annexes 5a/b/c/d/e). En fonction de la subvention accordée, une réflexion sera menée pour décider des travaux exacts qui seront menés.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 8 voix pour, 0 abstention, 1 voix contre**

6.ECLAIRAGE PUBLICUE-

Michel VEDRUNE

Suite aux travaux d'enfouissement dans la carrière saint jacques, l'alimentation des points lumineux en bordure de D19 a été interrompue.

A ce jour, ni le Grand Figeac porteur de la compétence éclairage, ni la FDEL (ancien porteur de la compétence) ni l'entreprise qui a réalisé les travaux ne sont en mesure de nous dire comment étaient alimentés les points lumineux en bordure de D 19.

Ils nous présentent un devis pour réalimenter à notre charge ces points lumineux. (Cf. annexe 6a)

Le plan de réalimentation se ferai à partir d'un point qui ne fonctionne pas actuellement. (Cf annexe 6b)

Il nous semble logique de procéder préalablement à la réparation de ce point avant toute intervention.

La réparation doit toutefois rester à la charge de l'entreprise qui à déconnecter l'alimentation

Le conseil n'accepte pas la facture présentée par le Grand-Figeac et EIFFAGE pour un montant de 938.18 € TTC

Dans l'attente de la résolution de ce problème, il n'y a pas lieu de délibérer

7.ENTRETIEN espaces verts ELAGAGE

-

Jacques FOUCHER

Des devis ont été demandés pour des travaux d'élagage

Un devis pour des élagages complémentaires au niveau du projet auberge

Un devis pour le foirail (suppression des bois morts et recalibrage des houppiers.)

Un devis pour deux platanes et un marronnier carrière Saint-Jacques (réduction des branches dangereuses pour les riverains)

✓ **La totalité des devis n'ayant pas pu être recueillie, le point est reporté**

7bis . AUBERGE Recrutement d'un nouvel OPC FOUCHER

-

Jacques

Suite à la défaillance de l'entreprise AMO Building , nous devons procéder au recrutement d'un nouveau prestataire OPC.

Compte tenu du montant prévisionnel le recrutement peut être effectué par un marché de de gré à gré.

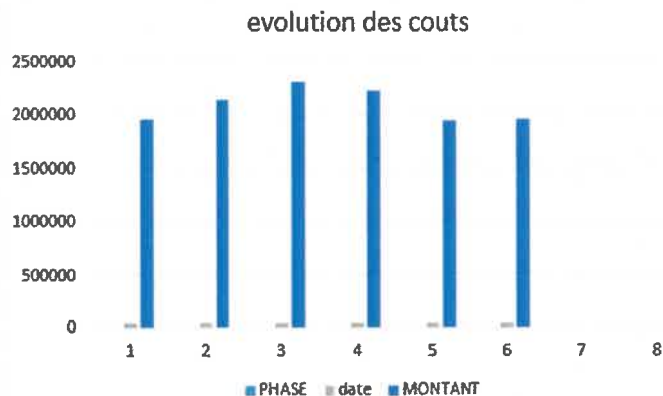
Après avoir rencontré l'entreprise OKTOGONAL il est proposé de leur confier la mission OPC pour un montant de 16380 € ttc (13650€ HT)

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

COMMISSIONS

8. AUBERGE - Point de situation - Emanuel SAILLY-Michel VEDRUNE-Jacques FOUCHER

AUBERGE EVOLUTION DES COUTS DEPUIS LE DEBUT DU PROJET								
PHASE	DETR1	DETR1+2	FOND VERT	APPEL D'OFFRE		TRAVAUX		
				lancement	resultat	6 MOIS	9 MOIS	12 MOIS
date	mai-23	déc-23	juil-24	sept-24	nov-24	juin-25		
MONTANT	1966350	2146192	2312394	2227750	1952884	1957496		



La commission travaille à la finalisation des documents de candidature pour le ou les gérants. Ce dossier comprend les cahiers des charges, un questionnaire à remplir pour les porteurs de projet

La réception des dossiers de candidature se fera courant septembre. La sélection courant octobre.

9.ENERGIES -Point sur les projets en cours – Jacques FOUCHER- Michel VEDRUNE

- Document cadre agri-voltaisme de la chambre d'agriculture.

Suite à notre requête émise dans le cadre de la consultation sur le « document cadre relatif aux installations de production d'Energie photovoltaïque au sol compatibles avec l'exercice d'une activité agricole », La préfecture a émis un avis favorable à notre demande.

Notre demande portait sur la possibilité de traiter les parcelles communales déclarées en ZAEnR en photo-voltaisme traditionnel et non en Agrivoltaisme afin de garder le maximum de revenu pour la collectivité. (Cf annexe 9)

-Point projet PV au sol à Puy Manon.

Compte tenu des contraintes environnementales et de la complexification des règlementations liées au cadre de l'agrivoltaisme, ENOE le porteur de projet pour le parc de Puy Manon se retire.

Des contacts seront pris avec d'autres porteurs de projet, locaux et autres afin de pouvoir faire aboutir les choix fait en début de mandat : à savoir « contribuer à la décarbonation des énergies tout en assurant des sources de revenu complémentaires pour la commune ».

-PV en toiture sur la salle des fêtes

Un operateur va étudier la faisabilité de PV en toiture de la salle des fêtes.

10.COMMUNICATION -Gazette

– Mélanie FAGES

Sujets à traiter pour notre prochaine Gazette

Bénévolat : terrains de pétanque, fleurissement des écluses

Ecole, 45 ans du foot.... Fouilles 1ere quinzaine d'août Vincent ARD

Office de tourisme visite guidée ? Débroussaillage volontaire devant chez soi

Eglise : fondation patrimoine 7311€

11 URBANISME - PLUI

– Michel VEDRUNE Jacques FOUCHER

Reçu le 18/06



Conseil Communautaire

Mardi 24 juin à 18h

Espace Culturel de Latronquière

Ordre du jour

AMÉNAGEMENT-PLANIFICATION-HABITAT-URBANISME

12/ PLANIFICATION : Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, abrogation des cartes communales en vigueur.

13/ PLANIFICATION : Approbation du Droit de Préemption Urbain (DPU).

Un débat a eu lieu pour essayer de fixer la position à adopter par notre représentant au grand Figeac pour ce vote.

Les principales difficultés observées sont :

Captation des possibilités de construction sur les grands pôles

Limitation drastique des droits à construire sur la commune

Difficulté de dialogue

Impossibilité d'obtenir la création de zones Ns destinées aux énergies renouvelables (non reconnaissance de l'historique des zones Nca de la carte communale

A cela la réponse du Grand Figeac est d'opposer les risques de blocage et de surcote qui serait liés à un vote négatif.

Le résultat du vote est le suivant

Pour : 2

Contre : 2

Abstention : 5

QUESTIONS DIVERSES

12 ANTENNES RELAIS -Convention ATC

– Michel VEDRUNE Jacques FOUCHER

Un nouveau projet de convention nous a été retourné par ATC, nous allons l'étudier et échanger avec ATC pour une présentation au prochain conseil (cf. annexe 12a)

Sur ce sujet, nous avons reçu la réponse à notre demande au service juridique de l'AMF (cf. annexe A12b)

13- DEBROUSSAILLAGE

Un tour de la commune sera rapidement réalisé afin de définir les secteurs de voirie à débroussailler

13- EGLISE-FONDATION DU PATRIMOINE souscription

Le résultat de la souscription est de 5311€ auxquels s'ajoutent un bonus de la part de la fondation de 2000€ soit un total de 7311^e

Merci à tous les donateurs.

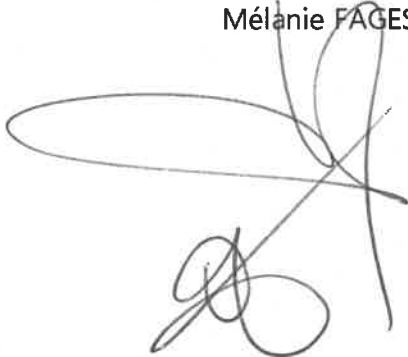
La séance s'est terminée à 23h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 17 juillet / 28/08/2025 à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 23/06/2025.

La secrétaire de séance :
Mélanie FAGES



Le Maire :
Michel VÉDRUNE

